

LE MAGAZINE

→ mai / juin 2004
N° 32 - 2 €

Orsay



GRAND CONCOURS

fleurissement

- La rénovation de l'Hôpital d'Orsay
- Les travaux dans vos rues
- Du nouveau dans les écoles...

		3	→	ÉDITO
		5	→	VIVRE À ORSAY Portrait de Pierre Lucas D'hier et d'aujourd'hui : la Rosière Les Herbes Sauvages Zoom sur... Albert Fert Le Souvenir Français à Orsay Marie-Hélène Aubry, nouvelle présidente du SIOM Les nouveaux commerçants & entreprises
		8 / 9	→	Hôpital d'Orsay : le défi est gagné
		10	→	FINANCES Le budget de la CAPS et de la Commune
		12	→	VIE MUNICIPALE Les travaux dans vos rues La PAJE mode d'emploi Du nouveau dans les écoles Jeunesse A votre service : le CCAS
		18	→	RETOUR SUR IMAGES
		21	→	En bref
		23	→	INFORMATIONS MUNICIPALES État-civil Décisions du Conseil municipal Numéros utiles Agenda culturel Permis de construire
		28	→	CONCOURS FLEURISSEMENT

écouter, dialoguer expliquer



Madame, Monsieur,
chers Orcéens,

Lors des élections cantonales et régionales de mars dernier, nombreux ont été les Françaises et les Français à adresser au gouvernement un message. Sans doute, davantage que les réformes entreprises - dont chacun s'accorde pourtant à reconnaître la nécessité -, c'est la manière dont elles ont été présentées et menées que nos concitoyens ont voulu sanctionner.

Gageons que chacun saura en tenir compte, car chaque expérience doit servir à progresser et modifier les méthodes, donc à davantage écouter, dialoguer, expliquer.

Et Orsay dans tout ça ? L'équipe municipale et moi-même avons l'intention de poursuivre, avec encore plus de concertation et de disponibilité, l'effort engagé depuis 1995 : l'action des commissions extra-municipales et des groupes de travail, ouverts à tous et sur des sujets d'intérêt local (stationnement, circulations douces, culture), sera relancée. Plus particulièrement, un groupe de pilotage va être constitué d'ici l'été pour réfléchir à l'évolution de l'îlot Poste, au centre-ville. Je vous invite à me contacter directement si ces projets vous intéressent et si vous souhaitez y participer, soit par lettre, par téléphone (N° vert 0800 31 98 36) ou par mël : info@mairie-orsay.fr.

Les travaux d'investissement se poursuivent : le chantier de l'Hôtel de Ville est à mi-parcours ; d'importants travaux auront lieu cet été dans la cuisine scolaire, afin de la mettre en conformité avec les normes HACCP et d'y maintenir une cuisine familiale, de qualité et en liaison chaude. La rue de Courtaboeuf, que de nombreux élèves empruntent et qui est très abîmée, sera également refaite pendant les grandes vacances.

Les travaux continuent aussi à Mondétour : la 1^{ère} phase des travaux des avenues des Bleuets et de l'Épargne sont terminées ; la 2^e démarre en ce moment. En centre-ville, la réfection de la rue du docteur Lauriat et des trottoirs de la rue de Paris est achevée. Quant au festival du film scientifique d'Orsay, sa 17^{ème} édition a été un véritable succès populaire démontrant que, chaque année, il grandit, s'améliore et se bonifie. Comme notre ville !

Marie-Hélène Aubry
votre Maire,
et l'équipe municipale

Groupe de travail « îlot Poste »

Je désire participer à ce groupe de travail

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Téléphone..... Mël

Réponse par mël : info@mairie-orsay.fr

Coupon-réponse à retourner à :

Mairie, Service Technique 2, place du Général Leclerc 91401 Orsay cedex

Pierre Lucas

Élu Conseiller Municipal dès 1959, maire adjoint en 1971 puis président du CAO-section natation, Pierre Lucas est membre fondateur et Président du Comité de jumelage entre Orsay et Kempen.

Aujourd'hui, les fêtes d'Orsay, de la Rosière, du Millénaire d'Orsay, du Guichet, les spectacles de Noël, les Foires à Tout n'existent que grâce au très efficace Président de l'OMAF.



Récit d'un jeune résistant qui a peut-être évité le pire.

« Du 9 rue des Rosiers à Trouville, où j'habitais chez mes parents, comme j'avais entendu le vacarme nocturne qui ne pouvait que signifier le départ des Allemands, je n'arrivais plus à dormir en ce matin du jeudi 24 août, d'autant que je savais Deauville libérée depuis deux jours par les Alliés. Je suis donc sorti dès 5h30 pour m'assurer de la réalité de la retraite de l'occupant en me rendant d'abord sur la plage, par le passage de la place du casino. Je constatais bien vite l'absence de soldats allemands. Pas de doute, les défenses du mur de l'Atlantique étaient désertées, la

culasse des canons avait même été retirée. Je décidais alors de poursuivre mon inspection dans la ville, en suivant d'abord les quais. Les deux fusils-mitrailleurs, qui la veille encore étaient en batterie près de la poissonnerie et rue des Ecores, avaient eux aussi disparu. Continuant mon chemin, je croisais le Père Mallet, un marin pêcheur que je connaissais et qui m'apprit que le blockhaus du pont était vide : la Wehrmacht avait définitivement quitté Trouville.

Par n'importe quel moyen, je voulais absolument prévenir les « Anglais » du départ des Allemands. Avec l'aide



Pourtant, pour Pierre, le plus beau jour de sa jeunesse reste le 24 août 1944... il a 15 ans...

du vieux loup de mer, je trouvais une chaloupe pour franchir la rivière au niveau de l'avant-port entre l'établissement thermal et l'écluse du bassin de Deauville. Alors que nous abordions la rive deauvillaise, nous avons essuyé des rafales d'armes automatiques. Fébrilement, je fouillais ma poche et retirais un mouchoir blanc que je m'empressai de brandir au-dessus de ma tête.

Nous débarquâmes sans encombre, regagnant la terre ferme en grimpant à l'échelle métallique du mur de l'écluse. Deauville était déserte, et c'est seulement rue Désiré le Hoc que nous fûmes interpellés par Serge Bunel, l'un des FFI deauvillais, qui ne voulut pas croire à notre histoire... Nous fûmes soumis à de nombreuses questions.

Plus que méfiants, les soldats belges présents à Deauville décidèrent cependant d'envoyer une patrouille en face tout en nous précisant : « gare à vous si elle compte un seul blessé... ». A 8h20, l'évidence s'imposait, l'ennemi avait bien déserté Trouville. Au PC des Belges, on m'a flanqué dans une jeep, on m'a donné un casque pour faire joujou et une mitrailleuse non chargée et on m'a conduit au pont. Quand j'ai retrouvé mes parents, ils m'ont très mal reçu : fous d'inquiétude, ils n'ont pas voulu croire en mon histoire, pourtant mon expédition matinale a évité que Trouville ne soit canonné par la Marine, voire même bombardé par la R.A.F. Toutes les Trouvillaises m'ont couvert de baisers, ce fût le plus beau jour de ma vie !...

NB : Pierre Lucas recevra la médaille de la ville de Trouville au 60^{ème} anniversaire de la Libération en août prochain.



D'hier et d'aujourd'hui La Rosière

Qu'elle était belle notre XXX^{ème} rosière le 15 juin 2003 lors de son couronnement ! Mais que sait-on de l'origine de cette coutume orcéenne ? Depuis «le Rosier de Madame Husson», nouvelle de Guy de Maupassant, ce prix de vertu a tendance à faire sourire... Mais on a bien tort. C'est Saint-Médard, évêque de Noyon, qui lance, au VI^{ème} siècle, cette tradition qui arrive jusqu'à... Orsay sous la Monarchie de Juillet. En 1832, Jean-Louis Archangé a légué, dans son testament, un ensemble d'institutions en faveur des pauvres du canton, dont la création d'une rosière. Ce fut un précurseur. Créant les conditions d'un développement durable pour les classes les plus démunies, son oeuvre fut complétée par la suite par son neveu Eugène Dubreuil et par Geneviève Taniès puis par toutes les institutions sociales que nous connaissons actuellement. Bon vent à notre Rosière !

Pour en savoir plus, voir les Cahiers de Chloé n° 3 et 8

La prochaine Rosière sera couronnée en juin 2005.

Pour tout renseignement ou candidature, contacter la Mairie : 01 60 92 80 22

Choisie par sa marraine, Madame Christine Vase, Pascaline Prekesztics, Rosière 2003, est ici accompagnée de Jean-Marie Sifre, Conseiller Municipal, représentant la Commune.



LA ROSIÈRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Rosière est choisie parmi les jeunes filles de la ville, par un collège de sages, sur proposition d'une marraine et au regard de ses qualités : serviable, dévouée et méritante. Le Conseil Municipal vote tous les 2 ans une dot de 1000 € à la jeune Orcéenne choisie.

Les herbes sauvages



L'association, située à Orsay, s'adresse à tous les amoureux de la nature, passionnés de jardin et de botanique.

Elle s'est donné pour objectif la découverte, la promotion et la protection de la nature, la défense de la biodiversité et du patrimoine végétal, en particulier la flore banale des milieux urbains et espaces naturels environnants.

C'est grâce au travail d'une équipe dynamique que l'association a publié une douzaine de documents dont un herbier scanné sur les graminées et un petit

volume sur les 20 plantes les plus communes de la ville d'Orsay ! Ces publications constituent un support de travaux et d'inventaires pour les scientifiques.

Depuis 2002, «les Herbes Sauvages» ont aménagé un sentier de découvertes : le refuge naturel de la Croix de Bures.

160 espèces végétales et 40 espèces d'oiseaux y ont été recensées... Venez les observer et découvrir, au fil des saisons, arbres, source, prairie...

Maguy Marchand, après avoir assuré la présidence de l'associa-

tion pendant cinq années, a passé le relais à Marie-Christine Penet, mais toutes deux soulignent que l'association vit parce que chacun apporte ses compétences, son enthousiasme et son envie de faire connaître, d'éveiller le regard de tous. Les projets de l'association sont nombreux...

Pour toute information, contacter :

Marie-Christine PENET

Tel : 01.60.14.78.38 ou lhs91@free.fr

Catherine PAROCHE

Tel : 01.64.46.59.75

Albert Fert

Médaille d'Or du CNRS

La réputation scientifique d'Orsay et du plateau de Saclay n'est plus à faire grâce notamment à ses chercheurs qui reçoivent de hautes récompenses scientifiques. En 2002, Laurent Lafforgue de l'IHES, recevait la médaille Field et en 2003, Albert Fert s'est vu décerner la médaille d'or du CNRS pour sa découverte de la magnétorésistance géante et sa contribution au développement de l'électronique de spin ; termes barbares pour ceux qui ne sont pas initiés à cette nouvelle dimension de l'électronique !

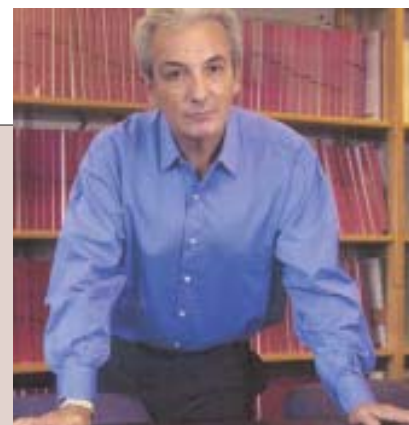
Mais sans le savoir, beaucoup d'entre nous bénéficient déjà, dans leur vie quotidienne, sur leur bureau, des résultats de ces prouesses en recherche fondamentale et en technologie appliquée : c'est ainsi qu'en augmentant, par le phénomène électronique découvert, la sensibilité des têtes de lecture des disques durs d'ordinateur, la capacité de ces derniers a été multipliée par 100.

Il faut aussi souligner que d'autres secteurs pourront bientôt bénéficier de ces avancées scientifiques : la technologie des ordinateurs, la téléphonie mobile ou encore l'électronique embarquée. Tous les appareils mobiles, par exemple, gagneront en miniaturisation, en consommation électrique et en endurance.

Qui est donc Albert Fert, ce chercheur qui « a dopé la mémoire des ordinateurs » ?

Un cursus universitaire sans faille : l'École Normale Supérieure, une thèse de 3^{ème} cycle, un Doctorat ès sciences physiques.

Une carrière exemplaire : assistant, maître-assistant, Professeur à 38 ans, à l'Université Paris-Sud, et depuis 1995, directeur scientifique à l'Université mixte de physique CNRS/Thalès. Un chercheur affable qui cache derrière une grande modestie une intelligence à la fois conceptuelle et concrète.



Né en 1938, et père de deux enfants, il a gardé une extraordinaire capacité d'émerveillement, celle qu'il avait en contemplant les paysages de ses Pyrénées catalanes, celle qu'il a toujours aujourd'hui quand ses découvertes scientifiques et celles de son équipe lui ouvrent de nouveaux horizons.

Ce n'est pas un chercheur solitaire, il aime l'ambiance de son laboratoire, sa liberté de pensée et d'expression qui seule permet le développement des idées. Il aime son métier d'enseignant que ses travaux de recherche ne lui font pas délaisser et il sait passer le témoin aux jeunes générations. Ce sont des chercheurs comme lui qui assurent la relation avec l'entreprise et le monde industriel : c'est ainsi que des développements industriels importants sont prévus en France dans deux consortiums : l'un près de Grenoble, l'autre à Corbeil-Essonnes.

La France a, plus que jamais, de sérieux atouts dans le domaine de la recherche !

Campagne de mensuration

Du 9 février au 2 mars 2004, la Commune d'Orsay a participé à la campagne nationale de mensuration de la population française 2003-2004. Cette opération s'est déroulée avec succès, 153 adultes et une soixantaine d'enfants de 5 à 17 ans ont été mesurés par la Fédération Nationale du Textile.

RÉPARTITION DES VOLONTAIRES ADULTES ORCÉENS ET FRANCIENS QUI SE SONT SOUMIS AU TEST :



PCS (professions et catégories socio-professionnelles)	18-20 ans		21-25 ans		26-35 ans		36-45 ans		46-55 ans		56-70 ans		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Agriculteurs, commerçants	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	4
Cadres	0	0	2	0	8	9	10	7	1	8	1	3	49
Employés	0	0	0	3	3	8	3	10	2	7	1	2	39
Ouvriers	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
Retraités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	21	31
Inactifs	0	1	0	1	0	2	0	0	0	1	0	0	5
Élèves, étudiants	5	5	1	8	0	3	0	0	0	1	0	0	23
Total	5	6	3	12	11	22	14	21	3	17	12	27	153

Pour plus d'information : www.ifth.org/mensuration

Le Souvenir Français annonce la création du comité d'Orsay

Le Souvenir Français a été créé en 1887 par Xavier Niessen, professeur alsacien, pour promouvoir les valeurs patriotiques et républicaines, au lendemain de la guerre de 1870, qui a fait plus de 100 000 morts au champ d'honneur. Pour atteindre cet objectif, deux tâches paraissaient essentielles : entretenir les tombes et ériger des monuments à leur mémoire (le principe des monuments aux morts communaux n'existant pas à l'époque).

Le Souvenir Français compte 130 000 membres actifs regroupés dans 1450 comités. Chaque année, plus de 100 000 tombes et monuments sont entretenus et rénovés. Mais l'autre principale mission du Souvenir est la transmission de l'héritage. Plus le temps passe, plus la Mémoire s'estompe : «on nous oubliera, le temps inexorable fera son œuvre, les soldats mourront une deuxième fois», disait Roland Dorgelès, auteur de «Je t'écris de la tranchée» et des «Croix de bois».

Aussi, le Souvenir Français a-t-il besoin du concours de toutes et de tous pour lutter contre l'oubli.

Contacts : **Hervé Charlin**, Président du comité d'Orsay. 2, avenue du Grand Mesnil, Orsay.

Philippe Saint-Raymond, Trésorier. 3, résidence de Chevreuse, Orsay.

Dominique Denis, Secrétaire. 40, rue du ruisseau, Orsay.



NOUVEAUX COMMERÇANTS

- **Épicerie de la Gare**, 35 boulevard Dubreuil. Service de proximité complet en épicerie courante, produits frais, mais aussi pâtisseries orientales. Ouvert 7 j sur 7, de 8h à 21h.
- **Saveurs et traditions du Portugal et d'Ailleurs**, 22 rue Archangé. Spécialités portugaises. Du mardi au samedi de 9h à 13h et de 14h30 à 19h30, le dimanche de 9h à 12h30.
- **Imagine**, objets de décoration, gadgets, cartes de correspondance, 9 rue du Docteur Ernest Lauriat.
- **La Chocolatine**, reprise par M. et Mme Harkiolakis, courant mars, 55 rue de Paris.
- **La chaise au plafond**, saladerie-sandwicherie, 2 rue de Paris.

NOUVELLES ENTREPRISES

- **Micro-Epsilon**, 29 rue Jean-Rostand, distribution de capteurs de mesure. 01 69 35 52 00.
- **Ivalua**, 69 rue de Paris, édition de logiciels (achats, pilotage dédié notamment au développement durable). 01 64 86 54 54
- **Institut de Beauté Virginie**, 32 rue Charles de Gaulle à Bures-sur-Yvette. 01 69 29 01 26 (anciennement situé 16 rue Boursier à Orsay).

DISTINCTION

Philippe Pichois reçoit cette année encore une belle distinction pour la confection de son fromage de tête. Son savoir-faire a été récompensé, le 4 mars dernier, lors de la coupe de France dans cette spécialité, d'une médaille d'argent.

Charcutier-traiteur Pichois, 11 rue de Paris
01 69 28 42 05.

Marie-Hélène AUBRY nouvelle présidente du SIOM

Marie-Hélène Aubry a été élue, le 18 mars, à la tête du syndicat intercommunal des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM). Le Maire d'Orsay succède à Michel Pelchat décédé, le 12 février dernier, des suites d'une longue maladie (voir portrait page 23).

Rappelons que le SIOM de la vallée de Chevreuse collecte, gère et trie quelque 80 000 tonnes de déchets chaque année pour les 16 communes membres. L'augmentation importante, ces dernières décennies, de la quantité d'ordures ménagères a très vite posé de sérieux problèmes liés à la protection de l'environnement. C'est pourquoi, l'une des principales préoccupations du SIOM est la lutte pour l'amélioration de la qualité de l'air. A ce titre, l'usine d'incinération du syndicat, basée à Villejust, est très en avance par rapport aux futures normes européennes en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Par ailleurs, tous les véhicules de ramassage roulent désormais au GNV (gaz naturel pour véhicules), le combustible le moins polluant et le moins bruyant. Enfin, le SIOM dispose du premier parc national de bennes propulsées également au gaz naturel et depuis le 5 avril, des mini-bennes passent dans les rues étroites ou en impasse.

**Pour en savoir plus : SIOM de la vallée de Chevreuse
chemin départemental 118, 91140 Villejust.**

Tél : 01 60 14 09 34. Fax : 01 69 31 33 87.

Internet : www.siom.fr

Hôpital d'Orsay :

Attendus depuis longtemps, les travaux d'extension et de rénovation du Centre Hospitalier d'Orsay ont pour but d'offrir au public un bâtiment moderne, un service plus efficace et un accueil individuel mieux adapté. Tour d'horizon avec Marie-Hélène Aubry, Maire d'Orsay et Présidente du Conseil d'Administration de l'Hôpital.



« Image de synthèse représentant la façade future de l'hôpital, l'accès se faisant par la place de la Mairie »



Parlez-nous de la genèse de ce projet d'extension et de rénovation ?

Marie-Hélène Aubry : La recherche, l'univers médical, les techniques de soin et les normes de sécurité évoluent tellement qu'il a fallu repenser le Centre Hospitalier d'Orsay afin qu'il s'inscrive juste-

ment dans ce mouvement. Je tiens d'ailleurs à souligner la performance des équipes médicales actuelles qui agissent dans un contexte matériel mis en place dans les années 70.

Ce projet est donc le fruit d'une longue réflexion menée depuis plusieurs années par les équipes médicales et administratives de l'hôpital et les architectes. De mars 2001 à mars 2002, le projet est passé dans sa phase active : des réunions hebdomadaires ont permis de prendre en compte toutes les contraintes techniques et les problèmes d'architecture, la surface de l'hôpital n'étant pas extensible ! Le projet a bien sûr été validé par le Conseil d'administration de l'établissement, mais aussi par la DDASS et le Ministère de la Santé.

Concrètement, quels sont les grands axes du projet ?

MHA : Dès le début de notre réflexion, l'objectif était de donner à l'hôpital une fonctionnalité pour obtenir un établissement plus adapté à ce que les patients sont en droit d'attendre. Le CHO doit se situer dans une activité qui s'appuie sur des pôles d'excellence ou de forte compétence et sur une médecine de proximité de qualité avec un service d'urgences à même de mieux accueillir les patients.

L'un des grands chantiers du projet est la construction d'un nouveau bâtiment...

MHA : En effet, il est prévu la construction d'un nouveau bâtiment à l'arrière, entre l'hôpital et la ligne RER, avec un niveau en sous-sol et deux niveaux hors-sol accueillant les nouveaux blocs opératoires et le futur service de réanimation ; ces deux services essentiels seront en liaison directe avec les urgences. Il a fallu aussi repenser totalement l'accueil des patients, et la possibilité de les orienter d'une manière plus efficace. En fait, ce pôle, articulé en plusieurs espaces, comprendra :

- une salle de «déchocage», spécifiquement adaptée aux actes lourds d'urgence
- le service réanimation

le défi est gagné !



POUR EN SAVOIR PLUS...

Le phasage des travaux :

- 1^{ère} tranche de travaux (construction du nouveau bâtiment) : de septembre 2003 à juin 2005
- 2^{ème} tranche (restructuration du bâtiment Archangé) : de septembre 2005 à septembre 2006

Le financement :

- Autofinancement total : fonds propres + emprunts
- Appel d'offre pour un montant de 8,550 M€ H.T.

« Image de synthèse représentant le futur bâtiment construit à l'arrière. Vue depuis le RER »

- **le bloc opératoire**, avec 4 salles opératoires
- **le bloc naissance**, entièrement repensé qui bénéficiera de 3 postes avec salles de travail et pré-travail et sera contigu au bloc opératoire en cas de nécessité.

Et le bâtiment Archangé, la partie la plus ancienne de l'hôpital ?

MHA : Une deuxième tranche de travaux verra la rénovation totale du bâtiment Archangé avec une entrée spécifique pour les urgences. En quelque sorte, nous nous donnons les moyens de dissocier et de mieux appréhender petites urgences et problèmes graves. Les urgences pédiatriques seront, elles aussi, dirigées vers un espace spécifique, immédiatement accessible. Un espace de 6 «lits-portes» permettra la mise en observation des patients avant leur orientation vers d'autres services. Enfin, le SMUR sera aussi logé dans ce nouveau bâtiment ainsi que les services administratifs et informatique.

L'accueil de l'hôpital sera-t-il modifié ?

MHA : Notre souci est de mieux accueillir les patients et leurs familles. L'accueil principal se fera par un escalier central, situé au cœur de la place de la Mairie (*voir image de synthèse ci-contre*). Piétons, patients, visiteurs accède-

ront par là. L'accueil des véhicules d'urgence (Pompiers, Ambulances, SMUR) se fera par l'entrée actuelle. L'entrée centrale sera constituée d'un grand hall vitré qui permettra la séparation entre zone médicalisée et non médicalisée. Ce nouveau pôle d'accueil, plus convivial, permettra un meilleur accès aux différents services.

Quelles seront les nouveautés en matière de sécurité ?

MHA : Dans cette rénovation, une attention toute particulière est donnée aux notions de sécurité, d'hygiène et d'asepsie. Un protocole d'accueil a été défini qui prend en compte aspects psychologique et technique. C'est pourquoi une collaboration étroite avec le comité pour la lutte contre les infections nosocomiales (C.L.I.N.) est mise en œuvre.

Quand les travaux seront-ils achevés ?

MHA : La fin des travaux est prévue fin 2006. A cette date, les services seront réinstallés dans des locaux modernes et fonctionnels et le public sera accueilli dans de meilleures conditions. D'ici là, le personnel doit être remercié pour la patience dont il fait preuve pendant ce lourd chantier ! et les patients aussi, bien sûr !...

Regards croisés sur les de la CAPS et

La commune d'Orsay et la communauté d'agglomération du plateau de Saclay sont assujéties aux mêmes règles comptables et budgétaires. Leur budget doit être adopté avant le 31 mars de l'année par les élus du conseil municipal pour la mairie et par les délégués du conseil communautaire pour l'agglomération. Ces budgets retracent pour l'année civile 2004 l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services publics, et figurent également les grands investissements prévus au cours de ce même exercice.

Classiquement dans la partie recettes de ces budgets nous pouvons distinguer trois types de ressources : la fiscalité des ménages pour la commune (taxe d'habitation, foncier et foncier non bâti) et celle des entreprises pour la CAPS (taxe professionnelle) ; les dotations de l'Etat (DGF, CAF, compensations diverses...) ; le fond de compensation de la TVA (FCTVA) pour les deux collectivités et enfin les produits des prestations fournies aux utilisateurs.

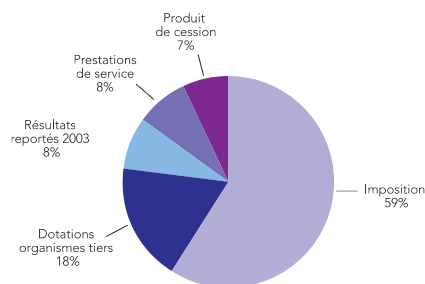
EVOLUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES	2003	2004
scolaire (+ contributions)	120 477	178 420
Culturel	207 845	220 480
Sportif	178 650	184 150
Social	478 350	487 300
Relations extérieures	129 453	128 515
Jeunesse	17 980	18 980
	1 132 755	1 217 845

L'investissement communautaire en 2004 :
Il a été arrêté à 6 M€ pour cet exercice. La CAPS devrait au fil des mois se substituer aux communes dans les domaines de sa compétence – réalisation de voiries, reprise éventuelle d'établissements culturels et sportifs, développement des transports et politique du logement,... De même au cours des prochaines semaines, les pépinières d'entreprises d'Orsay, de Gif et de Bures seront régies par la CAPS dans le cadre de sa compétence de développement économique.

1

Répartition des recettes de

Commune d'Orsay

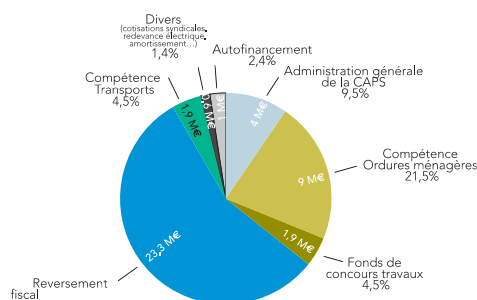


ORSAY

26,60 millions € en fonctionnement (74%)
9,15 millions € en investissement (26%)

3

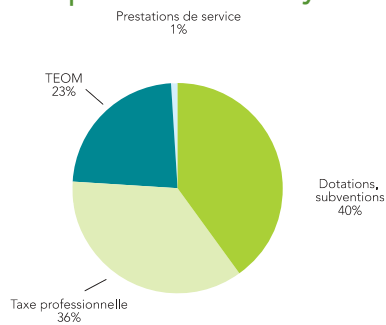
Les dépenses de fonctionnement de la CAPS



budgets de la ville d'Orsay

fonctionnement Commune et CAPS

Communauté d'agglomération du plateau de Saclay

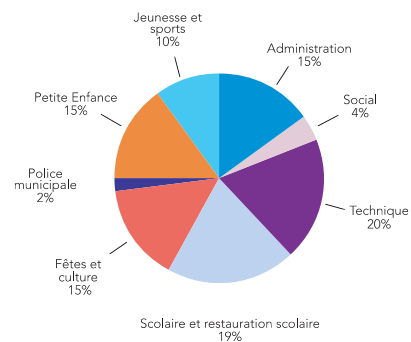


CAPS

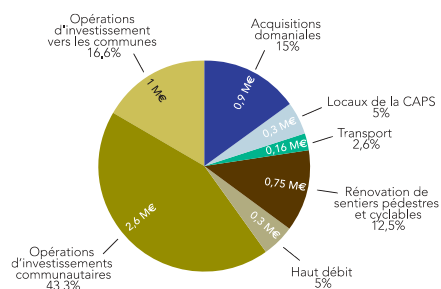
41,8 millions € en fonctionnement dont 23,3 millions pour les communes, soit en propre 18,5 millions € (87,4%) ; 6 millions € en investissement (12,6%)

2

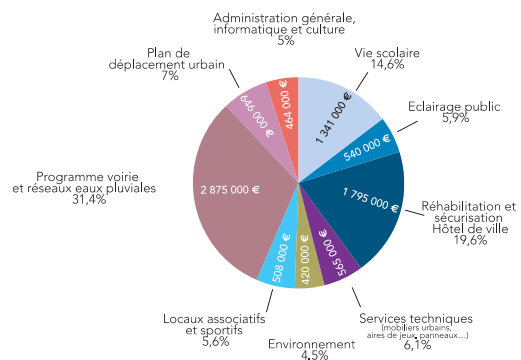
Répartition des dépenses de fonctionnement de la commune



Investissements de la CAPS



Les grandes dépenses d'investissement de la commune pour 2004





Rue du docteur Ernest Lauriat
réfection de la voirie et de l'éclairage public.
Coût : 200 000 € TTC.

Les travaux dans

Collecte des encombrants 2004

MOIS	MARDI	MERCREDI	JEUDI
MAI	11	12	13
JUIN	08	09	10
JUILLET	06	07	08
AOUT	10	11	12
SEPTEMBRE	07	08	09
OCTOBRE	05	06	07
NOVEMBRE	09	10	10
DÉCEMBRE	07	08	09

→ **LES RUES COLLECTÉES LE MARDI** : Mondétour-plateau (*sauf quartier des Trois Fermes-Cyprenne*), Mondétour-coteau et les rues comprises entre la rue de Chartres et la rue Louis Scoccard.

→ **LES RUES COLLECTÉES LE MERCREDI** : Bois Persan, quartier des Trois Fermes-Cyprenne, centre-ville et rue de Paris jusqu'à l'avenue Parrat ainsi que toutes les rues situées au nord du boulevard Dubreuil et à l'ouest de la N 118.

→ **LES RUES COLLECTÉES LE JEUDI** : Les rues situées à l'est de la N118 (et l'avenue Saint Laurent dans sa totalité).

Les encombrants sont constitués par les objets domestiques qui, par leurs dimensions et leurs poids, ne peuvent être placés dans les conteneurs réglementaires, tels que les équipements électroménagers, les meubles, les literies... Ne doivent être déposés ni gravats, ni déchets verts, ni pneumatiques usagés.



Avant...



Après !

Villas Boissière et des Ulis
réfection des trottoirs et des chaussées.
Coût : 70 000 € TTC.



Avant...



Après !



Chemin de la Gouttière
création de l'éclairage public afin de sécuriser la circulation des nombreux enfants et piétons qui empruntent ce chemin.
Coût : 56 000 € TTC.

Mondétour



Avenue des Bleuets
travaux de réfection de la voirie et des réseaux. La deuxième phase commencera cet été (entre Esterel et le fond de Mondétour).

VOS RUES

Rue de Paris (du pont de la N 118 à l'avenue Parrat)
réfection des trottoirs et de l'éclairage public.
Coût : 212 000 €.



La rue de Paris étant une route départementale (D 988), la Commune n'a pas le droit de toucher la chaussée ni de poser de ralentisseur.



Rue Louis Scoccard (entre l'avenue du Maréchal Joffre et la rue des Hucheries)
travaux de rénovation des trottoirs.
Coût : 29 000 € TTC.



Rue du Parc
Fin des travaux de réfection de la voirie.

Les travaux sur le trottoir devant la Banque CCF, allée de la Bouvêche, ont été financés par l'établissement bancaire lui-même, afin d'assurer la sécurité des transports de fonds.

Vos travaux d'été :

- la rue de Courtabœuf
- l'escalier du Buisson Pycard
- l'escalier des Ullis
- la mise au normes électriques des feux tricolores et le surbaissement des trottoirs pour l'accès des personnes à mobilité réduite.



Rue de Paris
rénovation du local destiné à l'association Appel Détresse.
Coût : 50 000 €.



La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) : *mode d'emploi*

Vous attendez un enfant ou vous voulez en adopter un ? Depuis le 1er janvier 2004, vous pouvez bénéficier d'une nouvelle aide, plus claire, plus simple et plus pratique : la prestation d'accueil du jeune enfant (la PAJE).

La prestation d'accueil du jeune enfant, instaurée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004, a pour ambition d'améliorer le niveau de l'aide versée aux parents pour l'entretien de leur enfant tout en leur permettant de choisir le mode de garde qui leur convient le mieux et, in fine, de simplifier les prestations familiales. Exit donc les APJE, AAD, AGED, AFEAMA, APE, place donc à la PAJE (les parents dont les enfants sont nés avant le 1er janvier 2004 continueront à bénéficier de ces anciennes aides).

Globalement, la PAJE élève le niveau des aides versées aux parents et devrait profiter à 200 000 nouvelles familles à revenus moyens (le coût de cette mesure est estimé à 200 millions d'euros). Plus juste, elle met par ailleurs sur un pied d'égalité les parents adoptants avec les autres, et les ultra-marins avec les métropolitains.

Concrètement, elle couvre plusieurs aides :

1- La prime à la naissance ou à l'adoption :

Une prime à la naissance est versée en une seule fois au cours du 7ème mois de la grossesse. D'un montant de 808,31 €, elle est attribuée sous condition de ressources. Le plafond des revenus à ne pas dépasser varie selon la situation de l'allocataire, du nombre d'enfants à charge et de l'activité professionnelle du ou des parents (voir tableau plus loin). A noter qu'en cas de naissance multiple (jumeaux, triplés ou plus), il est versé autant de primes que d'enfants nés. Une prime à l'adoption, similaire à la prime à la naissance, peut être attribuée par la CAF.

2- L'allocation de base :

L'allocation de base est allouée au ménage ou à la personne dont les ressources n'excèdent pas le plafond pour l'octroi de la prime à la naissance. Elle est versée, par famille et non par enfant (sauf en cas de naissances multiples), dès le mois de naissance de l'enfant et jusqu'au mois précédant son troisième anniversaire. Cette allocation de base est de 166,66 € par mois. Celle-ci est attribuée sous condition de ressources.

3- Le complément de libre choix d'activité :

Cette aide est destinée à compenser forfaitairement la perte de revenus lorsqu'un des parents cesse son activité. Elle est accordée pour une période de six mois maximum pour le 1er enfant et, pour les autres enfants, jusqu'au mois précédant les 3 ans du plus jeune enfant. Le montant du complément est de 339,94 € par mois.

4- Le complément de libre choix du mode de garde :

Si une famille décide de faire garder ses enfants de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée ou par une garde à domicile, la CAF peut prendre en charge tout ou partie des cotisations sociales et une partie de la rémunération du salarié. Pour en bénéficier, les parents doivent justifier d'une activité professionnelle minimale, leur procurant un revenu mensuel au moins égal à 707,18 € pour un couple ou à 353,59 € pour une personne seule.

Plafond de ressources pour l'attribution de la prime à la naissance et de l'allocation de base

NOMBRE D'ENFANTS	MÉNAGE AVEC UN REVENU	PARENTS ISOLÉS OU COUPLES AVEC 2 REVENUS D'ACTIVITÉ
1	24 129 €	31 887 €
2	28 955 €	36 713 €
3	34 746 €	42 504 €
par enfant supplémentaire	5 791 €	5 791 €

**Pour en savoir plus, demandez conseil à votre Caisse d'allocation familiale. Tél. 01 60 92 12 50 (permanence Orsay)
CAF Arpajon : 01 69 26 85 12**

La cuisine de l'école du Centre fait peau neuve



De début mai à fin août, et sans interruption de fonctionnement, la Mairie réalisera de très importants travaux de mise aux normes de la cuisine du Centre. Au total, 800 K€ seront nécessaires pour assurer la «marche en avant» et respecter les normes européennes de la méthode Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP). Ces normes prévoient la distinction et la séparation

physique stricte de toutes les étapes de la cuisine : livraison, conservation, préparation, réchauffage, nettoyage, etc... Rien ne doit se croiser. Ce qui nécessite une nouvelle organisation des espaces actuels.

Marie-Hélène Aubry, Maire d'Orsay, et Béatrice Donger, Adjointe chargée des questions d'hygiène et de sécurité, ont réaffirmé leur souhait de conserver une cuisine familiale, à base de produits frais, fabriquée sur place et servie quotidiennement aux enfants des écoles. Cette exigence de qualité et de tradition sera intégralement prise en compte pour les futurs travaux (liaison chaude).

La cuisine de l'école du Centre deviendra donc ensuite «cuisine centrale» : c'est d'elle que partiront, en liaison chaude, les repas servis aux autres écoles (Guichet et Mondétour) dont les cuisines deviendront de simples satellites et qui feront l'objet, pendant l'été 2005, de travaux complémentaires.

Pour tout renseignement : Services Techniques,
Philippe Dos Santos : 01.60.92.81.25
mél : info@mairie-orsay.fr

en bref

La Mairie recommande à tous les parents d'enfants entrant à l'école maternelle en septembre prochain ou aux nouveaux orcéens souhaitant une nouvelle inscription après un déménagement, de se rapprocher du service scolaire dans les meilleurs délais :

Madame Anna Lajoix,
service scolaire 01.60.92.80.66
mél : scolaire@mairie-orsay.fr
ou info@mairie-orsay.fr

Règlement de cantine

Plusieurs réunions de travail se sont déjà tenues avec les représentants de parents d'élèves dans toutes les écoles d'Orsay, les directeurs d'école, les élus et les services municipaux afin d'élaborer une charte de fonctionnement des cantines scolaires (inscriptions, modes de règlement, absences, menus spécifiques pour raisons médicales...). Les discussions sont toujours en cours.

Ecole maternelle du Centre : travaux en 2005

Un groupe de travail, composé de représentants des parents, de l'équipe pédagogique et des services techniques de la ville, s'est réuni plusieurs fois autour de l'architecte en charge de ce projet.

L'école maternelle du Centre compte actuellement 6 classes, 157 enfants pour une surface totale du bâtiment de 1 290 m². Compte tenu de l'âge du bâtiment (40 ans) et des nouvelles normes d'accueil des jeunes enfants, une restructuration de l'école a été rendue nécessaire. Le groupe est tombé d'accord sur la nécessité de créer une classe, accolée à un dortoir pour les petites sections, et située en rez-de-chaussée.

Ce qui fera 2 classes + 2 dortoirs dans l'école. Afin d'éviter les escaliers aux plus petits, une avancée sera donc construite à l'angle de la cour pour permettre cette configuration.

A l'occasion des travaux, une pièce en rez-de-chaussée sera dédiée à une ludothèque. Enfin, l'ensemble des fenêtres sera remplacé pour améliorer le confort acoustique et thermique. Electricité et câblage informatique seront refaits, ainsi que toutes les peintures. Coût estimé 500.000 € T.D.C (Toutes dépenses confondues),

livraison : septembre 2005.

«Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas»

Face au succès de l'opération «celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas», le Service Jeunesse sera présent lors de chaque soirée festive organisée par la MJC. Ces opérations ont pour but de prévenir les conduites à risques et notamment l'alcool au volant (du 22 mai au 19 juin).

Forum des Jobs d'été

Il s'est tenu à l'Espace Jeunes Multimédia les 8-9-10 avril derniers. Des conseillers étaient présents pour aider les jeunes dans leur recherche ou la rédaction de leur C.V. Plus de 147 annonces étaient disponibles, provenant soit du CIDJ soit d'entreprises locales. Pour la 1^{ère} année, le Maire, Marie-Hélène Aubry, a décidé de réserver 14 postes d'emploi temporaire en Mairie en juillet/août, aux jeunes suivis régulièrement par le service Prévention Jeunesse, pour les initier à la vie active.

Opération «Sac Ados»

L'opération «Sac Ados 91» est une aide au départ en vacances autonomes pour les 18/20 ans. Venez déposer vos projets au Service jeunesse, 1 ter rue Maginot. Tél : 01.60.92.58.85
mél : orsay-espace.multimedia@wanadoo.fr

Animations pendant les vacances scolaires

Le service propose tout au long de l'année les mercredis, samedis et vacances scolaires, de nombreuses sorties et ateliers... Le programme d'animation est disponible chaque début de mois au Service Jeunesse, à la Mairie et Mairie annexe et dans les bibliothèques. Cet été, 3 camps de vacances seront organisés à Buthiers (77), Die (26) et Lacanau (33).

Orsay pass-sport

Le samedi 3 avril, cette deuxième édition a permis à plus de 100 enfants de découvrir et pratiquer gratuitement différents sports choisis parmi 11 disciplines proposées par les associations orcéennes et le Service Jeunesse et Sport de la Mairie. Face à son succès, l'opération sera renouvelée l'année prochaine.

Cours de Portugais

Depuis le 5 avril, la Mairie d'Orsay propose des cours de langue portugaise ou des cours de français aux personnes de langue portugaise souhaitant progresser. Cours gratuits, ouverts aux adultes et aux enfants. Renseignements auprès de Ana Maria Da Fonte, au 01.60.92.58.85



Du 19 au 21 juin, se dérouleront la Fête de la musique et les feux de la Saint-Jean dans le cadre

des fêtes d'Orsay 2004. De nombreuses manifestations sont prévues et une information complémentaire sera diffusée (agenda).

D'ores et déjà, vous pouvez noter :

- 19 juin : journée consacrée plus particulièrement aux groupes de rock, pop, jazz, fanfare et batterie, avec le soir, la traditionnelle retraite aux Flambeaux suivie d'un concert Salsa (derrière la salle J. Tati).
- 20 juin : journée consacrée aux enfants et à la famille dans le cadre d'un déjeuner musical avec des chorales et des jeunes instrumentistes de l'École Nationale de musique. En soirée, à l'église d'Orsay, sont prévus des concerts de musique classique avec les chœurs de Folia, du Campus d'Orsay et de l'ENMD.
- 21 juin : jour même de la fête de la musique, la ville vivra au son de la musique avec différents groupes musicaux et des concerts.



L'année George Sand à Orsay

Le bicentenaire de la naissance de George Sand (1804-2004) a été inscrit cette année au titre des célébrations nationales.

A ce titre, Orsay s'associe à ces célébrations en montant, avec les acteurs culturels de la ville, un certain nombre de manifestations.

L'essentiel de celles-ci aura lieu courant 2^{ème} semestre 2004 ; vous en serez informés en temps utile. D'ores et déjà si vous souhaitez visiter le Berry de George Sand, vous pouvez vous inscrire à l'Office du Tourisme qui organise une journée à Nohant et à Gargilesse le 25 septembre prochain (01.69.28.59.72). Les bibliothèques et la discothèque, dès le mois de mai, tiennent à votre disposition des œuvres de Georges Sand et une partie de l'abondante littérature écrite sur elle.

Sand a vécu quelques années dans la ville voisine de Palaiseau et sa maison existe toujours : c'est pourquoi, les deux villes vont s'associer pour commémorer cet événement. Sand, un peu comme Victor Hugo, a eu tellement de cordes à son arc qu'à travers elle et à travers les artistes qui ont gravité autour d'elle on peut composer tout un programme culturel, au-delà même de la littérature. On pense bien sûr à la musique avec Chopin, Liszt et tant d'autres. Cette femme de lettres largement ignorée au 20^{ème} siècle mérite d'être redécouverte également, car elle fut précurseur de la cause des Femmes. Renan n'a-t-il pas dit d'elle «dans 300 ans, on lira George Sand». N'attendons pas jusque là !



Le Centre Communal d'Action Sociale : la solidarité au quotidien



une initiative du CCAS en faveur des personnes âgées :

Pour cet été, le service social de la mairie d'Orsay propose aux personnes âgées isolées ou vivant seules pendant cette période d'être régulièrement contactées pour maintenir un lien avec elles et s'assurer de leur bien-être.

Pour toute information et inscription :
Centre Communal d'Action Sociale,
Mairie d'Orsay. Tél : 01 60 92 80 62

Héritier des anciens bureaux de bienfaisance, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public. Il est doté d'un Conseil d'Administration, présidé par le Maire d'Orsay et composé à parité de membres désignés par le Maire et de membres élus par le Conseil municipal.

■ Les missions du CCAS :

Il a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer et d'orienter le public touché par un problème familial, social ou financier. Lieu d'accueil et de traitements des situations, il travaille en étroite collaboration avec des organismes publics (CAF, Conseil Général, COTOREP,...) et privés (bailleurs, associations,...).

■ L'exigence sociale :

Les services du CCAS constituent et instruisent les dossiers de demande d'aide sociale en particulier :

- pour les personnes âgées : aide-ménagère, maison de retraite, Allocation Personnalisée à

l'Autonomie (APA), mutuelle,...

- pour les personnes à mobilité réduite : foyer d'hébergement, cartes d'invalidité,...
- pour l'Aide médicale d'Etat,...

■ Une assistance au quotidien :

Le CCAS intervient également pour :

- la délivrance des cartes de transport Améthyste (réseau RATP) et des cartes Rubis (réseau APTR), sous certaines conditions fixées par le Conseil Général,
- la gestion d'un service de téléassistance,
- la gestion de deux foyers logements (Résidences Saint-Laurent et La Futaie),
- la gestion d'un foyer-restaurant et du service

de portage de repas à domicile,

- l'organisation de manifestations et d'événements en faveur des personnes âgées : séjour de vacances, cérémonie d'anniversaires de mariage, repas de Noël et de Printemps, cérémonie de remise de Médaille de la Famille française,...
- l'aide à l'amélioration de l'habitat en liaison avec le PACT-ARIM,...

■ Le logement :

le service logement est rattaché au CCAS et enregistre les demandes de logement dans le secteur public et les transmettent en Préfecture et aide les demandeurs dans leurs recherches auprès des offices HLM.

Le point de vue de...



Anne Roche, Maire-Adjoint aux Affaires Sociales et Vice-Présidente du CCAS.

« Je suis très fière des missions et du travail effectué par le CCAS, tant sur le plan de l'accueil, de l'orientation que de l'aide proposée

aux personnes dans des situations parfois difficiles. Le professionnalisme des accueillants permet des réponses adaptées et efficaces. La mission la plus importante est de vaincre l'isolement des personnes, surtout âgées. Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec des associations d'intervention à domicile et étudions la mise en place d'un service d'appel téléphonique en période de vacances ».



Des grosses têtes, de l'animation, du monde dans toutes les rues pour le carnaval d'Orsay, le 6 mars dernier.



Orsay a accueilli, le 13 février dernier, l'équipe nationale d'Irlande dans le cadre de la préparation au Tournoi des 6 nations. Le lendemain, c'était au tour de l'équipe féminine d'Irlande de venir s'entraîner au stade de la Peupleraie.



Le 8 mai, le Maire a voulu rendre également hommage aux Soldats Français tombés en Indochine ; le Médecin Général Jean-Marie Madelaine, ancien lieutenant parachutiste à Diên-Biên-Phu, a prononcé un discours en mémoire de ses camarades tombés à cette bataille, dont on commémorait le 50^{ème} anniversaire le 7 mai.
De gauche à droite : Léon Poirier, président de l'ACPG-CATM, Jean Montel, Maire-Adjoint, le médecin Général Jean-Marie Madelaine et le Maire, Marie-Hélène Aubry



Foire à tout de Mondétour, le 27 avril dernier. Le soleil et une foule formidable au rendez-vous !

L'exposition Naturellement s'est tenue au Parc d'East Cambridgeshire, le 2 mai dernier





Exposition «la Chine Rouge». Vernissage à la Grande Bouvêche, le 12 mars.

LA CHÎNE



Madame l'épouse de l'ambassadeur de Chine à Paris, Monsieur Zhao Jinjun (à droite de Marie-Hélène Aubry), Madame Chen, directrice de Nouvelles d'Europe et le photographe de l'exposition, Monsieur Guo Jianshe.

Fabien Portier



De la musique traditionnelle chinoise pour l'inauguration de l'exposition

Un jeune de la section «judo» du Club Athlétique d'Orsay au Japon

Avec l'aide de la Commune d'Orsay, Fabien Portier, 16 ans, né à Orsay et y habitant depuis, et son professeur, Jean-Philippe Ducas, sont partis au Japon en stage, du 14 au 28 février 2004 ; couronnant ainsi les efforts de la Section «Judo» du CAO. Impressions de voyage...

Comment as-tu été sélectionné pour ce stage ?

En 2003, je me suis classé 5^{ème} aux championnats inter-régions, ce qui m'a permis de participer aux Championnats de France «Cadets» et cette année, d'être sélectionné par la Ligue de la FFJDA dans les 16 meilleurs Cadets d'Ile-de-France pour effectuer un stage au Kodokan de Tokyo.

Parle-nous du Kodokan...

C'est le lieu où Jigorô Kanô, fondateur du Judo en 1882, a enseigné à ses élèves la pratique de cet art martial. J'étais logé au Kodokan et je m'entraînais au Kodo Gakusha de Tokyo, un internat qui accueille les meilleurs judokas Cadets et Juniors du Japon. J'ai pu y rencontrer Yoshida, médaille d'Or aux Championnats du monde 1999.

Quel était ton emploi du temps ?

Réveil à 6 h 00. Renforcement musculaire à 6 h 15, petit

déjeuner de 9 h à 10 h ! Visite de la ville et après le déjeuner, entraînement de 16 h à 19 h. Dîner avec les Japonais, retour au Kodokan, douche et coucher.

Qu'est-ce qui t'a le plus marqué ?

L'intensité des entraînements : 40 mn de combat au sol et 9 combats debout de 10 mn enchaînés sans repos. C'est l'exigence des professeurs japonais qui poussent leurs élèves aux limites du supportable. J'ai été marqué par le respect des jeunes judokas japonais pour les traditions et les Maîtres, ainsi que par le bizutage des étrangers qui viennent pour la première fois au Kodokan et qui consiste à se faire raser les cheveux !

En ce qui concerne Tokyo, c'est une mégapole impressionnante de 15 millions d'habitants, avec ses immeubles gigantesques, ses multiples autoroutes superposées, ses immenses enseignes lumineuses, ses quartiers spécialisés mais aussi les vieux quartiers, les sanctuaires, les très beaux jardins monastiques...

Entretien réalisé par Madame Marceline Council,
Présidente de la Section Judo.

17^E FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SCIENTIFIQUE D'ORSAY



Salle comble pour la cérémonie de clôture en présence de nombreuses personnalités. Aux côtés de Marie-Hélène Aubry, Serge Dassault, Conseiller Général et Maire de Corbeil-Essonnes, Jean-Raymond Hugonet, Maire de Limours et François Marzorati, Sous-Préfet de Palaiseau.



Marie-Hélène Aubry, animatrice le temps d'une matinée, lors de la remise du Prix Jeunesse !



Luc Riolon, réalisateur et auteur du film «L'Enigme du caïman noir» recevant le prix jeunesse 2004 entouré des lycéens membres du Jury Jeunes.



Un feu d'artifice a ponctué la cérémonie d'ouverture du festival, le 30 mars dernier.



Pierre-Bernard Fontes présentant les leçons de Marie Curie.

Le palmarès 2004

les films

- *Grand prix du jury :*
Nano, la prochaine dimension
- *Prix spécial du jury :*
Ceci n'est pas Einstein
- *Prix du documentaire :*
Cordillère blanche, les rivières de glace
- *Prix Science et Société :*
La force du vide (spéciale dernière) Archimède
- *Prix de la réalisation :*
Dans le secret des émotions
- *Prix du magazine scientifique :*
The enigma of the butterfly
- *Prix du film institutionnel :*
Sommeil sans ordonnance
- *Prix jeunes :*
Ceci n'est pas Einstein
L'enigme du caïman noir

les livres

- *Prix du livre scientifique :*
La planète Mars :
histoire d'un autre monde
par François Forget, François Costard et Philippe Lognonne, Editions Belin / Pour la science
- *Mention spéciale du jury :*
La fabuleuse odyssée des plantes
par Lucile Allorge, Editions Lattès
- *Mention spéciale du jury :*
L'histoire naturelle de la séduction
par Claude Gudin, Editions du Seuil (collection Science ouverte)
- *Prix du livre documentaire jeunesse :*
Alligator
par Philippe Henry, Editions l'Ecole des Loisirs (collection Archimède).



Plateau de qualité pour la soirée «volcans» avec François Le Guern, Jacques-Marie Bardintzeff, François-Dominique de La Rouzière.

Week end de Pentecôte champêtre à la Ferme de Viltain, dimanche 30 mai et lundi 31 mai avec le Rotary Club d'Orsay de Chevreuse.



Pour la 10^{ème} année consécutive, est organisée à la ferme de Viltain, située sur la route du Christ de Saclay à Jouy-en-Josas, une fête champêtre dans le cadre des activités habituelles de cueillettes de saison :

- Jeux pour enfants, stands de pêche, promenades en poneys montés, maquillage, jeux d'adresse, vente de boissons et de glaces, buffet-bar...
- L'objectif est de réunir des fonds pour soutenir des actions humanitaires locales et internationales :
- dons au service pédiatrie du centre hospitalier d'Orsay
 - aide au centre pour polyhandicapés "Les Tout-Petits" (Les Molières)
 - participation à l'action de l'association Revivre de Gif (aide alimentaire aux déshérités de la vallée)
 - opération internationale Polio Plus, visant à l'éradication mondiale de cette maladie
 - fourniture de postes informatiques pour handicapés au Liban

Enfin, le Rotary décerne aussi :

- prix « Servir » récompensant des actes de civisme remarquables
 - prix de l'Artisanat valorisant les professions manuelles
- Ainsi, tout en passant d'agréables moments en famille et entre amis dans un cadre campagnard, vous contribuerez à aider ces actions humanitaires.

LE ROTARY AIDE LES ENFANTS HOSPITALISÉS À ORSAY :

Le mardi 6 avril ont été inaugurées les fresques et les peintures réalisées par l'artiste Emmanuelle Bonnin, dans les couloirs du Centre Hospitalier d'Orsay, au 2^{ème} étage, occupé par la Pédiatrie. Cette décoration a été financée par le Rotary Club d'Orsay et «les Pièces Jaunes». Le chèque correspondant a été remis par François Gauthier, président du Rotary d'Orsay à Marie-Hélène Aubry, Maire et Présidente du Conseil d'Administration de l'Hôpital en présence de Monsieur Michelangeli, Directeur de l'Hôpital, du Dr Mselati, chef du service pédiatrie et de Sylvie Servelle, cadre infirmier du service et initiatrice du projet. Cette action est destinée à améliorer les conditions d'accueil des enfants hospitalisés et d'égayer leur séjour.

Hôtel de Ville : les travaux avancent

Depuis octobre 2003, la Mairie fait peau neuve : Etablissement recevant du public (ERP), elle est soumise à ce titre aux mêmes conditions de sécurité qu'une école ou une crèche. Construite en 1874, agrandie par 2 ailes en 1905 puis à l'arrière dans les années 1960, la Mairie d'Orsay connaît actuellement des travaux de mise aux normes des réseaux électriques et informatiques et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (création d'un ascenseur).

Pour le public, et surtout pour les futurs jeunes mariés, la salle du Conseil et des Mariages rouvrira en fin d'année. Pour le personnel, il faut en ce moment beaucoup de patience pour supporter le bruit, la poussière et les restrictions de m². On apprend à vivre en cohabitant avec un service voisin, et, finalement, même si les travaux sont pénibles, les relations humaines et la bonne humeur finissent toujours par l'emporter ! Le Maire adresse à chacun ses remerciements pour sa patience...



en bref

A la suite d'une pré-commission de sécurité, l'association diocésaine d'Evry et le centre Jean XXIII, propriétaire et utilisateur de la Chapelle de Mondétour, ont décidé de fermer ce lieu de culte au public pour des raisons de sécurité ; la chapelle étant entièrement en bois.

La Municipalité d'Orsay a interrogé le Centre Jean XXIII pour connaître ses intentions sur l'avenir de la chapelle, très fréquentée par de nombreux Orcéens du quartier.

Résultats des Elections Cantonales 2004

RÉSULTATS CANTON D'ORSAY (BURES + ORSAY)

1 ^{ER} TOUR DIMANCHE 21 MARS 2004	TOTAL NOMBRE DE VOIX	TOTAL EN %
Inscrits	16 693	100 %
Votants	11 605	69,90 %
Nuls	271	1,62 %
Exprimés	11 334	67,90 %
Marie-Hélène AUBRY	4 132	36,46 %
Jean BARATTE	71	0,63 %
Philippe JANIN	2 146	18,93 %
David ROS	3 472	30,63 %
Alain BERLENBACH	547	4,83 %
Éric BARAT	197	1,74 %
Dominique-Cécile PICARD	388	3,42 %
Michel HOCLET	243	2,14 %
Michel COQUILLAY	138	1,22 %
Alexis FORET	0	0 %

RÉSULTATS CANTON D'ORSAY (BURES + ORSAY)

2 ^{EME} TOUR DIMANCHE 28 MARS 2004	TOTAL NOMBRE DE VOIX	TOTAL EN %
Inscrits	16 693	100 %
Votants	12 271	73,51 %
Nuls	366	2,19 %
Exprimés	11 905	71,32 %
Marie-Hélène AUBRY	5 183	43,54 %
David ROS	6 722	56,46 %

RÉSULTATS COMMUNE D'ORSAY

2 ^{EME} TOUR DIMANCHE 28 MARS 2004	TOTAL NOMBRE DE VOIX	TOTAL EN %
Inscrits	10 399	100 %
Votants	7 688	73,93 %
Nuls	230	2,21 %
Exprimés	7 458	71,72 %
Marie-Hélène AUBRY	3 347	44,88 %
David ROS	4 111	55,12 %

Résultats des Elections Régionales 2004

RÉSULTATS ORSAY

1 ^{ER} TOUR DIMANCHE 21 MARS 2004	TOTAL NOMBRE DE VOIX	TOTAL EN %
Inscrits	10 399	100 %
Votants	7 050	67,79 %
Nuls	144	1,38 %
Exprimés	6 906	66,41 %
Nicolas BAY	28	0,41 %
Marine LE PEN	419	6,07 %
Jean-Paul HUCHON	2 927	42,38 %
Arlette LAGUILLER	209	3,03 %
Marie-Geoges BUFFET	352	5,10 %
Jean-François COPÉ	1 601	23,18 %
André SANTINI	1 216	17,61 %
Corinne PELEGRIN	154	2,23 %

RÉSULTATS ILE-DE-FRANCE

1 ^{ER} TOUR DIMANCHE 21 MARS 2004	TOTAL NOMBRE DE VOIX	TOTAL EN %
Inscrits	6 149 908	100 %
Votants	3 766 381	61,24 %
Nuls	103 024	2,74 %
Exprimés	3 663 357	58,50 %
Nicolas BAY	43 171	1,18 %
Marine LE PEN	448 983	12,26 %
Jean-Paul HUCHON	1 170 453	31,95 %
Arlette LAGUILLER	146 153	3,99 %
Marie-Geoges BUFFET	263 915	7,20 %
Jean-François COPÉ	908 265	24,79 %
André SANTINI	590 542	16,12 %
Corinne PELEGRIN	91 875	2,51 %

2 ^{EME} TOUR DIMANCHE 28 MARS 2004	TOTAL NOMBRE DE VOIX	TOTAL EN %
Inscrits	10 399	100 %
Votants	7 627	73,34 %
Nuls	138	1,32 %
Exprimés	7 489	72,02 %
Marine LE PEN	382	5,10 %
Jean-François COPÉ	3 005	40,13 %
Jean-Paul HUCHON	4 102	54,77 %

2 ^{EME} TOUR DIMANCHE 28 MARS 2004	TOTAL NOMBRE DE VOIX	TOTAL EN %
Inscrits	6 150 361	100 %
Votants	4 016 317	65,30 %
Nuls	104 674	2,61 %
Exprimés	3 911 643	62,69 %
Marine LE PEN	395 516	10,11 %
Jean-François COPÉ	1 592 988	40,72 %
Jean-Paul HUCHON	1 923 139	49,16 %

NAISSANCES

Enzo Ansaldo, né le 15 décembre / **Rémi Martel**, né le 17 décembre / **Clément Fenneteaux**, né le 20 décembre / **Arthur et Louis Gros**, nés le 23 décembre / **Clara Bouvier**, née le 26 décembre / **Marion Corrieri**, née le 26 décembre / **Sadia Fadika**, née le 27 décembre / **Laurène Bartmann**, née le 30 décembre / **Matias Mautalen**, né le 30 décembre / **Titouan Perre**, né le 13 janvier / **Noa Feautrier**, né le 14 janvier / **Sibylle Blanpain le Bœuf de Saint Mars**, née le 19 janvier / **Julie Wassouf**, née le 19 janvier / **Aliénor Levillayer**, née le 23 janvier / **Quentin Fourier**, né le 26 janvier / **Erin Thevillon**, née le 26 janvier / **Carla Degioanni**, née le 30 janvier / **Tianrun Jia**, né le 2 février / **Ayah Khaled**, né le 7 février / **Candice Leulier**, née le 8 février / **Hector Cudry**, né le 10 février / **Marion Christien**, née le 10 février / **Jacques Shorte**, né le 11 février / **Felix Urban**, né le 12 février / **Aloïs Caron**, né le 12 février / **Célian Breuil**, né le 12 février / **Raphaël Valkman**, né le 18 février / **Thomas Juratovac**, né le 19 février / **Thibault Rolland**, né le 26 février / **Erwann Guyon**, né le 27 février / **Alexandre Charداire**, né le 29 février / **Eloïse Humeau**, née le 8 mars / **Joachim Sainz**, né le 14 mars / **Gabin Le Guelvout**, né le 17 mars / **Arthur Rollin**, né le 19 mars / **Chiara Lependry**, née le 20 mars / **Maria Oustinov**, née le 21 mars / **Yann Joly**, né le 22 mars / **Méloody et Julia Dufour**, nées le 22 mars / **Julia Masse**, née le 22 mars / **Raphael Bernard**, né le 26 mars / **Jocelin Verdier**, né le 27 mars / **Chloé Louro**, née le 27 mars / **Antoine Josserand**, né le 28 mars / **Camille Pruvost**, née le 30 mars / **Tatiana Sequeira Nascimento**, née le 8 avril / **Rayen Meridji**, né le 13 avril / **Romane Poucet**, née le 14 avril / **Marion Henriot**, née le 16 avril / **Wally Boughanemi**, né le 17 avril / **Valentine Thabourey**, née le 18 avril / **Paul Guilbaud**, né le 19 avril / **Fleur Genty**, née le 19 avril / **Ludovic Fréal-Saison**, né le 23 avril / **Flaly Dijkman**, née le 29 avril / **Apolline Gondret**, née le 29 avril / **Léandre Poignant**, né le 30 avril.

MARIAGES

Sabbah Sakr et Mugerin Vanessa, le 14 février / **Baldé Abdourahmane et Haba Sihem**, le 27 mars / **Pflug Nicolas et Chilot Clara**, le 27 mars / **Chrun Christophe et Ochi Reiko**, le 3 avril / **Martin Antoine et Alazet Virginie**, le 17 avril / **Meyer Laurent et da Silva Adriana**, le 17 avril / **Girma Clément et Abdennebi Asma**, le 30 avril.

DECES

Pouget Joseph, le 24 décembre / **Pachot Odette**, le 25 décembre / **Gagnerot Claude**, le 28 décembre / **Graf Béatrice**, le 1^{er} janvier / **Jover William**, le 14 janvier / **Koehler-Reeb Jacqueline**, le 15 janvier / **Thilloy Raymond**, le 27 janvier / **Léoté Anne**, le 2 février / **Ermelina Barrigudo**, le 3 février / **Michel Durand**, le 3 février / **Josette Poussard**, le 6 février / **Renée Granchon**, le 16 février / **Alain Maheu**, le 18 février / **Milicic Marjan**, le 26 février / **Ragot Fernand**, le 27 février / **Villard Gilles**, le 4 mars / **Roger Duménil**, le 7 mars / **Edmond Claus**, le 13 mars / **André Bariaud**, le 18 mars / **Lucienne Joffe**, le 18 mars / **Estelle Loison**, le 19 mars / **Roland Dumain**, le 24 mars / **Christian Marly**, le 27 mars / **André Bouladoux**, le 11 avril / **Simonne Reymann**, le 15 avril / **El Abid Neffali**, le 22 avril / **Simonne Reymann**, le 15 avril / **Renée Legrand**, le 2 mai / **Henriette Bajiot**, le 5 mai.

Disparition**Le Sénateur Michel Pelchat nous quitte...**

Michel Pelchat est décédé dans la nuit du 12 février, à l'âge de 68 ans, des suites d'une longue maladie.

Très impliqué dans la vie locale et politique de l'Essonne, Michel Pelchat a été successivement conseiller général et conseiller municipal de Gif-sur-Yvette, député de la 5^{ème} circonscription de l'Essonne et sénateur depuis 1995.

Redouté par ses adversaires, homme d'action, de convictions et de terrain, Michel Pelchat a mis toute son énergie et sa clairvoyance au service de grandes causes : la francophonie, la chanson française (il a été à l'origine du quota obligatoire de 40 % de chansons françaises sur toutes les ondes radiophoniques en 1993 puis président du groupe d'études sur la musique et la chanson française au Sénat) ou l'avenir de l'audiovisuel public.

Attaché à la qualité de l'environnement, à l'avenir et au développement durable du plateau de Saclay, il était Président du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) et 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS).

Ancien du CEA, il est à l'origine de la construction de l'Institut de Biotechnologie des Plantes et de l'installation du projet Soleil sur le plateau de Saclay.

Sportif de haut niveau, il a participé à la création du club de rugby du CEA, devenu ensuite le CAO-Orsay rugby club.

Un hommage solennel lui a été rendu au Sénat, le 13 avril dernier. A son épouse et à toute sa famille, Marie-Hélène Aubry et la Municipalité d'Orsay présentent leurs condoléances les plus attristées.



Séance du 9 février 2004

→ Intercommunalité

• Approbation de la modification de l'article 2 des statuts de la CAPS ; changement du siège social de la CAPS, de Saclay à Palaiseau.

→ Finances

• Débat d'orientations budgétaires pour 2004 et attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association d'Aide à Domicile d'un montant de 10 000 €.

→ Scolaire

• Approbation des projets de classes de découverte des écoles élémentaires du Guichet et de Mondétour, des écoles maternelles de Maillecourt et de Mondétour et fixation de la participation de la Commune en fonction des quotients familiaux.

→ Personnel Communal

• Mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires et non titulaires.
• Attribution d'une indemnité d'exercice de missions aux conseillers socio-éducatifs et assistants socio-éducatifs de la filière sanitaire et sociale.

→ Services techniques

• Demande de subventions pour la rénovation des chemins d'exploitation forestière à l'intérieur du périmètre du bois de la grille noire.

→ Urbanisme

• Cession d'une emprise de 485 m² prélevée sur un terrain situé chemin de la Cyprenne et cadastrée AO 75.
• Cession d'une emprise communale de 21 m² cadastrée AH 390 sise rue du Guichet puis acquisition d'une parcelle de 214 m² cadastrée AH 387 pour la réalisation d'un parking public près de la gare du Guichet.

→ Sport

• Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à la section Judo du Club Athlétique d'Orsay.

prochain conseil municipal

lundi 28 juin 2004,

à 20 h 30 à la Bouvêche

pour plus de précisions, vous pouvez consulter le compte-rendu succinct du Conseil municipal sur notre site Internet : www.mairie-orsay.fr et sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

Séance du 29 mars 2004

→ **Finances** : • Approbation du budget primitif de la commune et du budget assainissement de l'exercice 2004.

• Vote des subventions aux associations d'Orsay.

• Fixation des taux d'impositions : Taxe d'habitation : 14,76 %, Taxe foncière (bâti) : 21,01 %, Taxe foncière (non bâti) : 76,85 %.

• Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de l'exercice 2004.

• Réaménagement de la dette de la commune.

• Versement d'indemnités d'aide technique aux agents des impôts au titre de l'année 2003.

→ **Scolaire** : • Organisation des centres de vacances destinés aux enfants d'Orsay durant l'été 2004 et fixation de la participation de la Commune en fonction des quotients familiaux.

• Signature des marchés de travaux afférents à l'opération de restructuration et d'aménagement de la cuisine centrale.

→ **Personnel communal** : • Mise à jour du tableau des effectifs.

• Attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures à la filière technique (agents d'entretien, technique et de maîtrise) et de l'indemnité d'administration et de technicité aux filières technique et police.

→ **Petite enfance** : • Application de la réforme du mode de calcul de la prestation de service «accueil permanent» (le centre multi-accueil «le petit prince», les crèches collectives du Parc et la Farandole et la crèche familiale, avenue St Laurent sont concernés).

→ **Affaires sociales** : • Motion de soutien à la demande d'extension du service de soins de l'association d'aide à domicile en milieu rural afin de poursuivre son action auprès d'un plus grand nombre d'Orcéens dans des conditions satisfaisantes.

→ **Services Techniques** : • Approbation d'un avenant au marché d'entretien des espaces verts de la commune, relatif à l'augmentation des prestations de fleurissement dans le cadre du «concours des villes fleuries».

• Motion relative à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la canicule survenue lors de l'été 2003.

→ **Culture** : • Demande de subvention au centre national de cinématographie, suite au changement de système de sonorisation au cinéma Jacques Tati.

Séance du 10 mai 2004

→ **Culture** : • Création d'une commission extra municipale culture.

→ **Environnement** : • Révision du plan de gêne sonore de l'aérodrome Orly-Paris.

• Plan de secours communal.

• Plan Déplacement Urbain (PDU) Pôle Orsay-Ville / Le Guichet.

• Demande d'aide financière à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour l'aménagement du pôle du Guichet.

→ **Social** : • Aménagement de locaux à la Résidence pour Personnes Agées «La Futaie» pour l'association Alzheimer Val d'Yvette - Demande de subventions.

→ **Marchés** : • Tarifs : Droits de place des marchés d'approvisionnement (Centre et Mondétour).

numéros de téléphone utiles

Administrations

Standard de l'Hôtel de Ville	01.60.92.80.00
Mèl de la Mairie	info@mairie-orsay.fr
Le Maire en direct (appel gratuit)	08.00.31.98.36
Mairie Annexe de Mondétour	01.69.28.87.45
Préfecture d'Evry	01.69.91.91.91
Sous-préfecture de Palaiseau	01.69.31.96.96
Trésor Public	01.64.86.18.40
Centre des impôts de Palaiseau nord-est	01.69.31.82.00
Centre des impôts de Palaiseau sud-ouest	01.69.31.83.00
Caisse d'Allocations Familiales	0 820.259.110
Sécurité Sociale	0 820.904.125
La Poste d'Orsay	01.64.86.15.90
RATP (3615 RATP)	08.36.68.77.14
EDF /GDF	01.69.29.25.11
SIOM	01.60.14.09.34
N° Vert Collecte Sélective	0.800.100.616
SIAHVY	01.69.31.72.10
Office de Tourisme	01.69.28.59.72
Conseil Régional d'Ile-de-France	01.53.85.53.85
Conseil Général de l'Essonne	01.60.91.91.91
Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay	01.69.35.60.60

Urgences

Pharmacie de garde (appeler le commissariat des Ulis)	01.64.86.17.17
Médecin de garde	01.69.07.47.18
Hôpital d'Orsay	01.69.29.75.75
Centre anti-poison	01.40.05.48.48
Samu	15
Pompiers	18
Police Nationale	17
Commissariat des Ulis	01.64.86.17.17
Bureau de Police d'Orsay	01.64.86.11.66
Police Municipale	01.64.46.00.00
Gendarmerie	01.60.19.32.32

Social

SOS Amitié	01.60.78.16.16
SOS Suicide	01.40.50.34.34
Violence conjugale femme info service *	01.40.33.80.60
SOS Enfance maltraitée	08.00.05.41.41
Sida Info Service	08.00.84.08.00
Drogue Info Service	113

* remplace le numéro de SOS Femmes battues

Crèches

Crèche collective du Parc	01.60.92.80.10
Crèche collective La Farandole	01.69.07.74.24
Crèche familiale	01.60.92.80.11
Centre de la Petite Enfance de Mondétour « Petit Prince »	01.60.92.39.60
Halte-garderie	01.60.92.80.15
Crèche parentale Trot'menu	01.69.28.38.32

Centres de loisirs

Quartier du Centre	01.64.46.29.01
Quartier de Mondétour	01.69.28.83.06
Quartier de Maillecourt	01.60.10.43.58
Quartier du Guichet	01.69.28.82.95
CESFO (secrétariat)	01.69.15.55.33 ou 01.69.15.65.96

Établissements d'enseignement

École Maternelle du Centre	01.69.28.64.23
École Maternelle du Guichet	01.69.28.57.97
École Maternelle de Maillecourt	01.60.10.06.29
École Maternelle de Mondétour	01.69.07.30.88
École Primaire du Centre	01.69.28.57.99
École Primaire du Guichet	01.60.10.45.61
École Primaire de Mondétour	01.69.07.25.38
Collège Alexandre Fleming	01.69.28.68.80
Collège Alain-Fournier	01.69.31.24.00
Collège de Mondétour (les Ulis)	01.69.07.27.77
Lycée Blaise Pascal	01.64.86.16.00
École Ste Suzanne (maternelle et primaire)	01.69.28.42.51
Cours Secondaire d'Orsay (secrétariat)	01.69.28.43.72
Faculté d'Orsay (secrétariat)	01.69.15.67.50
Ecole Nationale de Musique et de Danse	01.69.28.72.07

Bibliothèques/Discothèque d'Orsay

Bibliothèque du Centre	01.60.92.81.70
Bibliothèque du Guichet	01.64.46.16.39
Bibliothèque de Mondétour	01.64.46.58.06
Discothèque	01.60.92.81.71

Espace Jeunes Multimédia

Service Jeunesse / BIJ	01.60.92.58.85
------------------------	----------------

→ Samedi 22 & Dimanche 23

Fête des Fleurs à Mondétour



→ du Mercredi 26 mai au Vendredi 4 juin

Exposition Municipale de peintures sur le thème « Rythmes »

→ Dimanche 30 et lundi 31 mai

Fête champêtre du Rotary à la Ferme de Viltain

→ Dimanche 13 juin

Élections européennes de 8 h à 20 h

→ du Samedi 19 au Lundi 21 juin

Fêtes d'Orsay - Fête de la Musique

Pique-nique musical Parc East Cambridgeshire :
tout le monde est invité !



→ Dimanche 27 juin

Foire à Tout au Centre-ville



→ Mardi soir 13 juillet

Retraite aux flambeaux,
Feu d'artifice et Bal



Enquête sur les ressources et les conditions de vie

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) participe à une étude sur l'évolution des conditions de vie en Europe en réalisant une enquête par sondage auprès de familles résidant en France. Celle-ci se déroulera du 10 mai au 26 juin 2004 inclus. Cette enquête est obligatoire. Les ménages, désignés par tirage au sort selon un procédé rigoureux, seront avisés par lettre mentionnant le thème de l'enquête et le nom de l'enquêteur qui viendra réaliser l'interview. Les réponses fournies lors des entretiens resteront, bien évidemment, anonymes et seront exploitées dans un but uniquement statistique.

Sécurité : Protection du domicile, prévention des cambriolages

Quelques précautions à prendre dès à présent :

- Fermez tous les accès même pour une courte absence,
- Ne laissez pas vos clés dans une cachette proche de votre maison,
- N'indiquez pas votre adresse sur votre trousseau de clés,
- Ne conservez pas de valeurs à votre domicile,
- Répertoirez et photographiez les objets de valeur,
- Ne laissez rien dans le jardin qui puisse être utilisé pour pénétrer par effraction dans le domicile,
- Dans la mesure du possible, taillez les haies de clôture pour que la maison soit visible des voisins.

Quelques recommandations à suivre lors d'une absence prolongée :

- Avant de partir, veillez à l'état de propreté de votre habitation notamment des surfaces vitrées,
- Informez les voisins de la durée de l'absence et donnez-leur vos coordonnées téléphoniques,
- Demandez à un ami de passer un moment chez vous,...
- Souscrivez auprès de votre opérateur téléphonique un transfert d'appel,
- Signalez votre absence au commissariat ou à la gendarmerie de votre domicile.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES 2004

La Police Nationale d'Orsay vous informe que l'opération «tranquillité vacances» sera renouvelée pour les mois de juillet et août 2004. Des passages réguliers – de nuit comme de jour – seront effectués devant votre domicile pendant vos vacances. Faites-vous connaître au Bureau de Police d'Orsay, 40 rue de Paris, afin de communiquer votre période d'absence.

→ PERMIS DE DÉMOLIR

M. Zeimet et Mme Quiedeville, 109 rue de Paris, démolition d'une habitation, accordé le 23/10/03 **Sté FENARD M. Ferreira**, 6 rue de la Dimancherie, démolition d'un bâtiment annexe, accordé le 04/11/03 **M. Quintin et Mme Delouis**, 16 rue Florian, démolition d'un mur pour reconstruction, accordé le 14/11/03 **M. et Mme Pires**, 157 avenue des Bleuets, démolition d'une habitation, accordé le 01/12/03 **M. Mercier**, 35 rue François Leroux, démolition d'un abri de jardin, accordé le 01/12/03 **M. Raoul**, 46 avenue des Bleuets, démolition d'une habitation, accordé le 10/12/03 **Commune d'Orsay**, rue Mademoiselle, démolition d'un local, accordé le 23/12/03 **SNC du 6 rue de Berri M. Andrieu**, 8 place de la République, démolition de locaux, accordé le 15/01/04

→ DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

M. Beaumont, 24 rue Léon Croc, transformation d'un grenier en combles aménagés, accordé le 01/10/03 **M. Bony**, 2 bis rue Comelle, édifier un auvent, accordé le 02/10/03 **COTEBA MANAGEMENT M. Revert**, 2 rue Charles de Gaulle, réaménagement d'une agence bancaire, accordé le 03/10/03 **M. Nogray**, 5 rue Christine, édification d'un abri de jardin, accordé le 06/10/03 **M. Jonckheere**, 31 rue de Paris, remplacement d'un store, accordé le 07/10/03 **M. Chevalier**, 11 rue Pascal, ravalement d'un pavillon, accordé le 09/10/03 **Sté DROSS M. Domigos**, 4 rue Archangé, modification aspect extérieur, accordé le 09/10/03 **M. Thouvenot**, 9 rue de la Cure d'Air, réalisation d'un ravalement, accordé le 09/10/04 **Mme Maurel-Chabrat**, 22 rue Archangé, réalisation d'un ravalement, accordé le 09/10/03 **M. Perre**, 127 boulevard de Mondétour, réfection de la toiture d'un garage avec modification, accordé le 14/10/03 **M. Dalko**, 73 rue de Paris, édifier une clôture et ravalement, accordé le 17/10/03 **M. et Mme Huvey**, 3 rue Circulaire, réalisation d'un ravalement, accordé le 22/10/03 **M. Bucher**, 69 boulevard de Mondétour, édification d'une clôture, accordé le 22/10/03 **M. Saler**, 15 rue des Sources, édifier une clôture, accordé le 22/10/03 **M. Mercier**, 35 rue François Leroux, édifier un abri de jardin, accordé le 22/10/03 **M. Allorge**, 15 boulevard Dubreuil, modification aspect extérieur, accordé le 23/10/03 **M. Vernet**, 35 bis rue de la Cure d'Air, création d'une véranda, accordé le 28/10/03 **M. Soubrier**, Villa de la Boissière, remplacement de tuiles de rives et crépis cheminée, accordé le 30/10/03 **Caisse d'Epargne d'Île-de-France M. Caussade**, 2 rue Boursier, aménagement intérieur et modification des signalétiques, accordé le 30/10/03 **M. Saler**, 15 rue des Sources, édification d'un abri de jardin, accordé le 31/10/03 **M. Moyer**, 36 bis rue du Parc, édifier une clôture, accordé le 19/11/03 **M. Bodin**, 10 rue des Sources, création d'une ouverture, accordé le 26/11/03 **M. Berdin**, 77 rue de Chartres, modification de la toiture, accordé le 28/11/03 **M. Bezault**, 30 impasse René Paillole, création d'une salle de bain, accordé le 28/11/03 **Mme Simon**, 1 rue Georges Clémenceau, édifier une clôture, accordé le 28/11/03 **Mme Bardin**, 12 rue de Lozère, pose de châssis de toit, accordé le 01/12/03 **Mme Calmus**, 25 rue Pierre et Marie Curie, édifier un garage, refusé le 02/12/03 **M. Pierquet**, 5 rue des Roitelets, modification d'un portail, accordé le 03/12/03 **M. Barnett**, 29 rue de la Colline, création d'une véranda, accordé le 03/12/03 **Mme Mathieu**, 60 avenue Saint-Laurent, modification de la façade, 10/12/03 **M. da Costa**, 27 bis rue du Parc, pose d'un portail, accordé le 10/12/03 **Mme Yeung**, 22 avenue des Cottages, modification aspect extérieur, accordé le 15/12/03 **M. Delabarre**, 8 allée de Tisfoune, fermeture d'une terrasse, accordé le 16/12/03 **M. Gonçalves**, 21 boulevard Dubreuil, création d'un logement, accordé le 16/12/03 **EGIM M. de Lapisse**, 76 rue Aristide Briand, réalisation d'un ravalement, accordé le 19/12/03 **M.**

Duperin, 4 rue Lorris Junec, modification de la façade, accordé le 19/12/03 **M. Capelo et Mme Dias de Carvalho**, 36 allée de Kanumera, édification d'une clôture, accordé le 19/12/03 **Université Paris-Sud M. Chapuisat**, 15 rue Georges Clémenceau, transformation de bureau, accordé le 26/12/03 **M. Fablet**, 12 bis rue Mademoiselle, réalisation d'un ravalement, accordé le 14/01/04 **M. Fhati Zouhaier Nasar Ben Bachir**, 35 boulevard Dubreuil, modification d'un commerce et pose d'une enseigne, accordé le 14/01/04 **M. Veyrac**, 26 allée de Kanumera, édifier une véranda, accordé le 14/01/04 **Syndicat de l'Yvette**, 15 rue Georges Clémenceau, abri de télégestion, accordé le 14/01/04 **M. Rabier**, 6 rue du Parc, transformation d'un garage en lingerie, accordé le 15/01/04 **M. et Mme Cortin**, 59 avenue de l'Épi d'Or, modification aspect extérieur, accordé le 21/01/04 **Syndicat de l'Yvette**, 15 rue Georges Clémenceau, édifier un ouvrage technique, accordé le 26/01/04 **GMF Assurances M. Hubert**, 23 boulevard Dubreuil, modification de la façade, accordé le 26/01/03 **M. Sourzac**, 40 avenue de Lattre de Tassigny, modification de la façade, accordé le 09/02/04 **Mme Bonnet**, 111 boulevard de Mondétour, réalisation d'un ravalement, accordé le 09/02/04 **M. Mareschi**, 4 avenue du Grand Mesnil, édification d'un abri de jardin, accordé le 10/02/04 **M. Pedebois**, 4 rue des Hucheries, pose de châssis de toit, accordé le 10/02/04 **M. et Mme Duval-Chataignier**, 54 rue du Parc, modification des ouvertures, accordé le 10/02/04 **M. Ludinant**, 27 rue de la Colline, pose de châssis de toit, accordé le 10/02/04 **M. et Mme Sommaire**, 12 rue des Sablons, pose de châssis de toit, accordé le 10/02/04 **M. et Mme Massimino**, 17 villa de la Boissière, réfection de la toiture, création d'ouvertures, accordé le 11/02/04 **SGS Holding France M. Delater**, domaine de Corbeville, réalisation d'une sur-couverture, accordé le 11/02/04 **M. Landais et Mme Touchant**, 34 rue Léon Croc, extension d'un pavillon, accordé le 17/02/04

→ PERMIS DE CONSTRUIRE

M. et Mme Osche, 29 rue Aristide Briand, extension d'un pavillon, accordé le 06/10/03 **M. Thebert**, 6 ter rue du Pont de Pierre, réalisation d'une véranda, accordé le 15/10/03 **M. Grange**, 7 bis rue Boursier, transformation d'une remise en habitation, accordé le 17/10/03 **SARL C.J.P.C M. Chambord**, rue Nicolas Appert, édifier un pavillon, accordé le 23/10/03 **SARL FENAR M. Ferreira**, 6 avenue de la Dimancherie, édifier un pavillon, accordé le 31/10/03 **M. Zeimet et Mme Quiedeville**, 109 rue de Paris, édifier un pavillon, accordé le 12/11/03 **M. et Mme Da Costa**, 17 avenue de l'Estérel, extension d'un pavillon, refusé le 14/11/03 **M. Chauvin**, 86 rue de Lozère, extension d'un pavillon, accordé le 17/11/03 **M. et Mme Pires**, 157 avenue des Bleuets, édifier un pavillon, accordé le 19/11/03 **M. Erchoff et Mme Calvez**, 9 avenue du Grand Mesnil, édifier un pavillon, accordé le 19/11/03 **Mme Rabier**, 35 rue de Lozère, extension d'un pavillon, accordé le 28/11/03 **M. Le Vagueresse et Melle Leroy**, 11 rue du Bocage, extension d'un pavillon, accordé le 02/12/03 **Mme Seara Thibaut**, 135 rue de Paris, extension d'un pavillon, accordé le 22/12/03 **M. et Mme Cottin**, 18 avenue Jean Jaurès, aménagement de combles, accordé le 22/12/03 **M. Niay**, 2 rue de Libermont, réfection et surélévation d'un pavillon, accordé le 23/12/03 **Mme Maury**, 66 rue de l'Épi d'Or, transformation d'un garage en habitation et construction d'un garage à vélos, accordé le 15/01/04 **M. Pieterssoone**, 31 ter rue de Chartres, modification d'une construction, accordé le 16/01/04 **M. Bouvier et Mme Gueneau**, 63 rue de Lozère, extension d'un pavillon, accordé le 14/01/04 **M. Gonçalves Pita**, 48 rue de Châteaufort, réfection et surélévation d'un pavillon, accordé le 26/01/04 **M. et Mme Drouin**, 15 avenue des Lacs, extension d'un pavillon, accordé le 27/01/04 **SA Tour Société Générale**, 4 ter rue de Paris, transformation de deux logements en bureaux, accordé le 12/02/04

Orsay

sous le signe du
fleurissement, de l'environnement,
et du cadre de vie

REGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT

Article 1 - Objet

La Commune d'Orsay organise un concours placé sous le signe du fleurissement, de l'environnement et du cadre de vie. Il est gratuit et ouvert à tous les administrés de la Commune d'Orsay.

Article 2 - Inscription

Les Orcéens désirant participer au concours communal de fleurissement doivent s'inscrire en Mairie ou en Mairie Annexe de Mondétour, jusqu'au 1er juin 2004. A cette occasion, ils pourront retirer un cadeau – un mini-kit de plantation offert par notre partenaire, les Etablissements Truffaut - et le logo du concours. Cette démarche entraînera automatiquement leur participation effective. Les Orcéens peuvent également renvoyer le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, ou s'inscrire par mél : info@mairie-orsay.fr.

Article 3 - Catégorie

Les participants doivent s'inscrire dans une des catégories suivantes :
1^{ère} catégorie : jardins fleuris visibles de la rue

2^{ème} catégorie : balcons, terrasses et fenêtres fleuris des résidences

3^{ème} catégorie : commerces, entreprises, cafés, hôtels visibles de la rue
Un jury jugera de la validité des attributions des prix.

Article 4 - Critères de sélection

Le concours des «maisons et bal-

cons fleuris» est basé sur la qualité de la décoration florale dont les critères de sélection sont : effet d'ensemble, état d'entretien, variétés des plantations, le tout contribuant à l'amélioration de l'environnement. Chaque critère est noté de 1 à 9.

Article 5 - Composition du jury

Le jury est composé de :

- 2 membres du Conseil Municipal dont un Président à voix prépondérante,
- 1 responsable des Espaces Verts,
- 1 représentant des Jardiniers de France,
- 1 représentant des Herbes Sauvages (association orcéenne),
- 1 commerçant,
- 1 candide,
- 1 représentant de l'ASEOR (association orcéenne),
- 1 représentant des résidences.

Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Déroulement du concours

- Le jury établit un classement dans chacune des catégories,
- Le premier de chaque catégorie se verra remettre une récompense,
- Les lauréats seront d'office membres du jury de l'année suivante et ne pourront donc pas participer au concours,
- Les participants acceptent que des photos de fleurissement soient réali-

sées par les membres du jury ainsi que par le service communication de la Commune. De plus, ils autorisent la publication desdites photos dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal et le site internet, sans aucune contrepartie,

- Le ou les passages du jury s'effectueront en Juin ou début Juillet 2004,

- Les Orcéens inscrits au concours communal de fleurissement des jardins, balcons et commerces de la Commune d'Orsay acceptent sans réserve le présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 6 - Résultats et remise des prix

Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix, qui aura lieu au début de l'automne 2004 et diffusés dans le bulletin municipal.

Article 7 - Engagement des participants

Le logo devra être apposé par les participants sur leur façade ou leur balcon pour faciliter le travail du jury. Les participants s'engageront à permettre l'accès de leur propriété sur demande du jury.

Pour tous renseignements :

Dominique Denis :

tél.06.63.11.83.00

Nathalie Ferauge :

tél. 01.60.92.81.15

(Service des Espaces Verts)

**BULLETIN D'INSCRIPTION - A détacher et à retourner aux Services Espaces Verts
avant le 1er juin 2004, 2 place du Général Leclerc 91400 Orsay. Mél : info@mairie-orsay.fr**

Nom, prénom :
Adresse : Etage (si immeuble) :
Téléphone : Mèl :
déclare m'inscrire au concours 2004 de :

1^{ère} catégorie : jardins fleuris visibles de la rue

2^{ème} catégorie : balcons, terrasses et fenêtres fleuris des résidences

3^{ème} catégorie : commerces, entreprises, cafés, hôtels visibles de la rue

et avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.

Orsay, le :

Signature :